

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-Verbal de la Réunion du 15/09/2020 (20h30)

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/09/2020**Nombre de Conseillers** En exercice : 15 - **Présents** : 12 - **Votants** : 12 - **Pour** : 12 **Contre** : 0 **Nul** : 0**Date de Convocation** : 08/09/2020**Date d’Affichage** : 19/09/2020

L'an deux mille vingt, le quinze septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CHANTRIGNE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Françoise DUCHEMIN, Maire.

Etaient présents : Mme DUCHEMIN F., Mr MILLET C., Mr CHENEL A, Mr CORNU J, Mr. BIZEUL T, Mme MME AMIARD G, Mr COTTEREAU F, Mme POUSSIER S, Mme GARDRAT M, Mme FAVRIS M. Mr HUILLERY M., M. FAVRE Loïc,

Absents : Mme Annick GUICHART, Mme TRAVERS B, MAREAU M.

Mr CORNU Jordan a été élu **secrétaire**.

**DL2020-45CM - Décision Modificative COM02/2020.**

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,
DECIDE d'ajuster les crédits inscrits au budget primitif 2020 du budget principal,
ARRÊTE ainsi qu'il suit la décision modificative n° 2 de l'année 2020 pour le Budget de la Commune :

DECISION MODIFICATIVE N° 2 – COM/2020

Section de Fonctionnement			
<u>Article</u>	<u>Libellé</u>	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>
6718	Subv aux pers. de droit privé		+ 320 €
615221	Bâtiments publics		- 320 €
Total de la décision modificative n° 01		638 866.64 €	638 866.64 €
Pour Mémoire Budget Primitif		638 866.64 €	638 866.64 €
Total de la Section de Fonctionnement		638 866.64 €	638 866.64 €

Section d'Investissement			
<u>Article</u>	<u>Libellé</u>	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>
1641	Emprunts en euros		+ 1 €
2051	Concessions, droits similaires		-1 €
Pour Mémoire Budget Primitif		934 648.89 €	934 648.89 €
Total de la Section d'Investissement		934 648.89 €	934 648.89 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents. POUR
EXTRAIT CONFORME.

DL2020-46CM - Décision Modificative EAU 01/2020.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,
DECIDE d'ajuster les crédits inscrits au budget primitif 2020 du budget EAU,
ARRÊTE ainsi qu'il suit la décision modificative n° 1 de l'année 2020 pour le Budget EAU :

DECISION MODIFICATIVE N° 1 – EAU/2020

Section de Fonctionnement			
<u>Article</u>	<u>Libellé</u>	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>
66111/042	Intérêts réglés à l'échéance		- 977.51 €
66111/66	Intérêts réglés à l'échéance		+ 977.51 €
Total de la décision modificative n° 01			
Pour Mémoire Budget Primitif		178 258 €	178 258 €
Total de la Section de Fonctionnement		178 258 €	178 258 €

Section d'Investissement			
<u>Article</u>	<u>Libellé</u>	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>
Pour Mémoire Budget Primitif		268 923 €	268 923 €
Total de la Section d'Investissement		268 923 €	268 923 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents. POUR
EXTRAIT CONFORME.

DL2020-47CM - Services d'eau et d'assainissement : Rapport annuel sur prix et qualité des Services de l'exercice 2019. Tarifs 2021.

Madame le Maire commente le rapport, dont un exemplaire a été adressé à chacun des membres du Conseil Municipal, sur le prix et la qualité des services Eau et Assainissement assurés par la Commune de CHANTRIGNE pour l'exercice 2019.

Elle rappelle les tarifs appliqués en 2020 et invite les membres présents à délibérer sur les tarifs pour l'année 2021. Elle rappelle également l'arrêté ministériel du 6 août 2007 relatif à la définition des modalités de calcul du plafond de la part de la facture d'eau ou d'assainissement non proportionnelle au volume d'eau consommé (abonnement forfait).

Après délibération, le Conseil Municipal,

- APPROUVE le rapport de l'exercice 2019 qui lui a été présenté
- DECIDE de ne pas modifier les tarifs de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2021.

Services EAU et ASSAINISSEMENT

TARIFS 2021

	EAU					
<i>DESIGNATION</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	Variation 2020-2021
Abonnement semestriel (payable d'avance)	51.5	51.5	52	52.50	52.50	0 %
Le m3 (De 0 à 50 m3) par semestre	1.06	1.06	1.07	1.08	1.08	0 %
Le m3 (Au-delà de 50 m3) par semestre	0.82	0.82	0.83	0.84	0.84	0 %
Forfait par personne et par semestre (foyer non raccordé au réseau d'eau)	-	-	-	-	-	-
Taxe départementale (le m3)	0.27	0.2802	0.2925	0.2975		-
Lutte contre la pollution (le m3) agence de l'eau	0.30	0.30	0.30	0.30		-

	ASSAINISSEMENT					
<i>DESIGNATION</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	Variation 2020-2021
Abonnement semestriel (payable d'avance)	33.7	33.7	33.7	34	34	0 %
Le m3 (De 0 à 50 m3) par semestre	0.68	0.68	0.68	0.69	0.69	0 %
Le m3 (Au-delà de 50 m3) par semestre	0.52	0.52	0.52	0.53	0.53	0 %
Forfait par personne et par semestre (foyer non raccordé au réseau d'eau)	10.4	10.4	10.4	10.5	10.5	0 %
Modernisation des réseaux (le m3) agence de l'eau	0.18	0.18	0.15	0.15		-

DL2020-48CM – Devis parking rue de la bergerie - terrain de football

Suite à la consultation de maîtrise d'œuvre, Mayenne Ingénierie, a réalisé un plan des places de parking près du terrain de football et au lotissement, rue de la bergerie.

Lors de la réunion de conseil municipal du 03 mars 2020, le conseil municipal a adopté le projet d'aménagement de places de parking devant le terrain de football et 3 places au lotissement de la bergerie présenté ainsi que les modalités de financement.

Une étude a été menée. Après analyse des propositions des entreprises LOCHARD-BEAUCE, CHAPRON et STPO, il résulte que STPO reste le mieux-disant.

Le Conseil Municipal, suite à l'exposé du Maire, à l'unanimité,

Prend ACTE de la décision de la commission,

AUTORISE Mme le Maire à signer le devis et tous autres documents à intervenir avec l'entreprise STPO Laval – travaux publics, d'un montant de 20 000€ HT.

DL2020-49CM – Désignation des représentants au sein des commissions communautaires.

Considérant que suite au renouvellement des Conseillers Communautaires, il y a lieu de procéder à la désignation de représentants de la Communauté de Communes appelés à siéger au sein des six commissions. Il est rappelé que la composition de ces commissions est de 1 titulaire et 1 suppléant pour les communes de – 1 000 habitants.

Après discussion et propositions de candidatures,

Le Conseil Municipal a procédé à la désignation des représentants au sein des 6 commissions, ci-joint le tableau.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

VALIDE la désignation de ses représentants.

Commissions 1 à 2 représentants titulaires	Représentants Titulaires	Représentants suppléants
Economie Emploi Finances Santé	Françoise DUCHEMIN	Loïc FAVRE
Développement durable	Thomas BIZEUL	Jordan CORNU
Tourisme	Martine MAREAU	Marion GARDRAT
Culture	Claude MILLET	Gaëlle AMIARD

Solidarité Jeunesse	Françoise DUCHEMIN	Alexandre CHENEL
Environnement	Thomas BIZEUL	Maxime HUILLERY

Evaluation des transferts de charges	Maire	Représentant suppléant
	Françoise DUCHEMIN	Thomas BIZEUL

DL2020-50CM – Désignation d'un Représentant– Mayenne Ingénierie

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 13 décembre 2017 portant adhésion à Mayenne Ingénierie,

Considérant que suite au renouvellement des Conseils Municipaux il y a lieu de procéder à l'élection des délégués et la désignation de représentants de la Commune de Chantrigné appelés à siéger au sein des diverses structures.

Après discussion et propositions de candidatures,

Le Conseil Municipal a procédé au vote pour l'élection au sein de Mayenne Ingénierie (assemblée générale).

Mayenne Ingénierie

1 Délégué Titulaire : Françoise DUCHEMIN (12 voix, 1^{er} tr)

DL2020-51CM – Exonération Indice Référence des Loyers (IRL) boulangerie – 93 rue des vallées.

Lors de sa séance du 11 juin 2020, le Conseil Municipal a formalisé les conditions d'établissement de l'avenant au bail commercial de la boulangerie et particulièrement les conditions du prix du loyer (revu à la baisse, suite à la location du logement au 91 rue des vallées).

A savoir pour une location au 01 août 2020, 91 rue des vallées (magasin) : 200 € + 100 € de charges (estimatif).

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide :

De ne pas appliquer l'Indice de Référence des Loyers (IRL) à compter du 01 août 2020.

DL2020-52CM – Redevance pour occupation du domaine public des communes par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de l'électricité,

Vu l'article R2333-105 du code général des collectivités territoriales,

Après avoir exposé que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité n'a pas été actualisé depuis un décret du 27 janvier 1956,

Le Maire propose au Conseil Municipal,

- de fixer le montant de la redevance due par ENEDIS pour occupation du domaine public au taux maximum,
- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année, par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1er janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué,

Suite à cet exposé, le Conseil Municipal, après délibération :

ADOpte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

CHARGE de l'exécution de la présente décision le Maire et le Trésorier, chacun en ce qui le concerne.

DL2020-53CM – Encaissement d'un chèque

Madame le Maire présente le chèque émis d'un montant de 400 € correspondant à un meuble « plan de travail réfrigéré » situé dans la boulangerie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'encaissement de ce chèque.

INFORMATIONS DIVERSES

Sécurité devant l'école

Il est constaté une augmentation du nombre de familles à la sortie de l'école (62 élèves à la rentrée). Des travaux de sécurisation sont à prévoir (plateau, radar pédagogique).

M. Chenel indique que le passage est relativement dangereux à l'intersection du lotissement impasse de la poste.

Avenant convention de St Loup du Gast

La commune de Chantrigné a signé une convention au mois de juillet avec la commune de St Loup du Gast pour la mise à disposition d'un agent. Cet agent effectuait 34h par semaine à l'école (garderie, service cantine et nettoyage des locaux). Avec la mise en place de la garderie du mercredi après-midi depuis le 2 septembre, l'agent effectue 37h. Mme le Maire est autorisée à signer l'avenant à la convention.

Rue du château – CCBM compétence voirie

La communauté de communes prend en charge la réfection de chaussée, rue du château. Les travaux sont inscrits au programme 2021.

Vente de plats à emporter – APE – dimanche 4 octobre

Le conseil municipal décide de mettre à disposition la cuisine de la salle de loisirs pour l'association des parents d'élèves. Le retrait des plats aura lieu devant la salle des fêtes entre 10h30 et 13h.

Conseil Municipal des Enfants (CME)

La commission rencontrera courant octobre Mme Marie Chopin, institutrice pour l'organisation d'un conseil municipal des enfants. Il est prévu une réunion par trimestre.

Repas des aînés - octobre

La commission action sociale annule le repas annuel des aînés au vu de la crise sanitaire.

Renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales

Elle est composée d'un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, ou, à défaut le plus jeune conseiller municipal.

Le Maire, les adjoints ne peuvent siéger au sein de la commission. Jordan CORNU a été désigné membre de la commission de contrôle.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : mardi 20 octobre 2020 à 20h30.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Les membres du Conseil Municipal,

Affiché le : 19/09/2020

Le secrétaire,

Le Maire,